

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES

**Emplois-Jeunes
Démarche du Conseil de développement
auprès de Nantes Métropole**

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Président de Nantes Métropole
Député-Maire de Nantes
44923 NANTES Cedex 9

Nantes, le 13 octobre 2005

Monsieur le Président,

Le Conseil de développement a entamé depuis quelques mois une réflexion sur l'évolution de la vie associative. C'est un travail de longue haleine dont l'objectif est de mieux saisir les grandes tendances d'un phénomène qui structure la vie sociale en profondeur.

Cette démarche s'appuie sur l'analyse d'une triple dynamique :

- une dynamique individuelle : engagement, bénévolat
- une dynamique interne aux associations : financement, rapport aux collectivités, professionnalisation, contexte réglementaire, contraintes administratives
- une dynamique externe aux associations : impacts sur la collectivité et la société en général, utilité sociale, revendication à rendre des services d'intérêts généraux, rôle dans le développement de la démocratie participative.

Un certain nombre d'acteurs et d'experts du monde associatif ont déjà été entendus et la question de la professionnalisation des emplois associatifs a été largement débattue. À cet égard, le dispositif emplois-jeunes a bouleversé la vie associative et créé toutes sortes d'effets. La fin de ce système a entraîné des conséquences importantes sur la vie associative même si d'autres dispositifs sont venus apporter des compensations.

Il faut d'ailleurs souligner un relatif manque de suivi des emplois créés grâce au dispositif emplois-jeunes. Dans le cadre de son action, la Communauté Urbaine a participé au soutien de la création de 1 000 postes dans les associations locales. Un très gros travail a été effectué par les services dans le cadre de ces créations. Un inventaire sectoriel a d'ailleurs été établi dont l'objectif affiché était de :

- "permettre aux élus et services des collectivités locales et aux services de l'Etat de se positionner sur l'avenir des services et des postes au-delà des 5 ans du dispositif"

.../...

Toute correspondance doit être adressée à :

M. le Président
Conseil de développement
Tour Bretagne - BP 72423
44047 NANTES Cédex 1

Secrétariat du Conseil :
COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES - AURAN

Tél : 02 40 99 49 36
Fax : 02 40 99 48 56

mail : conseil-de-developpement@wanadoo.fr
<http://www.nantes-citoyennete.com>

— “permettre aux différents acteurs d'avoir une visibilité des nouveaux services créés sur leur territoire ou filière d'activités”.

La fin du dispositif a entraîné l'arrêt de l'intervention intercommunale et la question de la connaissance des effets a posteriori est restée en suspens. Que sont devenus les 1 000 emplois accompagnés par la Communauté Urbaine ? Que sont devenus les services qui y étaient liés ?

C'est une question que le Conseil de développement a souhaité poser en proposant à la Communauté Urbaine de diligenter un travail d'étude à ce sujet. Une démarche commune entre les services intercommunaux et les membres du Conseil, dont beaucoup ont été directement concernés par le recours aux emplois-jeunes dans leur structure, serait de nature à éclairer les décisions de l'avenir.

La question de l'emploi, et particulièrement des jeunes, mérite que soient fédérées toutes les énergies utiles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre sentiment sur cette proposition.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments

Le Président,
Jean-Joseph RÉGENT